

---

**BEUZEC-CAP-SIZUN**

« Le phare du Millier »



Création : Jean Pierre Blaisel  
Artiste peintre  
Dessin à l'aquarelle et au crayon  
Site : www.artiste.com  
06 38 49 62 96

Mobilier : Depoix - Reproduction interdite 2016

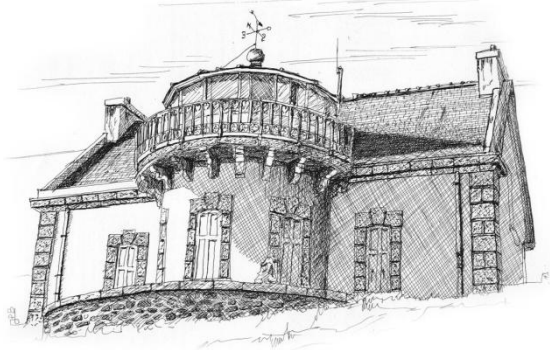
Propositions d'étude sur la réfection de la maison Phare du  
Millier, Beuzec Cap Sizun

Propositions de fonctionnement de l'ouverture au public par  
l'association Phare en Cap





**BEUZEC-CAP-SIZUN**  
« Le phare de la pointe du Millier »  
Août 1879 - Avril 1882



Création : Jean Pierre Blandel  
Artiste peintre  
Dessins à l'aquarelle et au crayon  
Site : www.artjpb.com  
06 93 49 42 30

Le fanal est établi sur la pointe éponyme, au sud de la baie de Douarnenez dont il sécurise l'accès en indiquant les positions de certains écueils (le Bouc, la Basse Jaune, la Basse Vieille), le Cap de la Chèvre et la Pointe de la Jument. Dessiné par l'ingénieur Harel de la Noë, il est le frère en construction du fanal de Beg Leguer, édifié sensiblement à la même époque à l'embouchure de la rivière de Lannion (département des Côtes d'Armor).

Sitôt l'emprise achetée – une portion de lande de 95 ares dépendant de la ferme voisine de Kerioulet –, le chantier est adjugé à Eugène Guillaume, entrepreneur à Pont-l'Abbé, qui l'accepte le 2 août 1879. L'Administration prononcera la réception définitive de l'ouvrage le 5 avril 1882.

Le Millier revêt l'aspect classique d'une maison-phare de 12,60 mètres de long sur 7,10 mètres de large et près de 7,50 mètres de haut. Bâti en granite ordinaire et couvert d'ardoises, il est flanqué sur sa façade nord d'un avant-corps semi-circulaire portant une lanterne – assez peu commune – de 4 mètres de diamètre. Cette dernière possède un toit en zinc coiffé d'un paratonnerre et d'une girouette à double flèche.

La plate-forme extérieure du feu, montée sur corbelets, est sécurisée par un élégant garde-corps de fer galvanisé, frappé en son milieu du millésime de l'ouvrage et décoré d'un bandeau étoilé sur sa partie inférieure.

La porte principale, en façade sud de l'édifice, s'ouvre sur un vestibule desservant la cuisine, « l'évier », une chambre et un petit cabinet. Une porte de service, en vis-à-vis de l'entrée, permet l'accès de plain-pied au magasin aux huiles et à l'escalier circulaire en fonte menant à la chambre de la lanterne, placée 4,50 mètres plus haut. L'accès à l'étage mansardé, composé de deux pièces et d'un corridor, se fait par un escalier droit adossé au mur nord de la cuisine.

Le logis est complété au pignon ouest par une citerne voûtée de 2 mètres sur 4, d'une contenance de 10 mètres cubes. Sur le second pignon s'adosse un petit édifice à usage de lieux d'aisance et d'étable. Le terre-plein, clos d'un muret de moellons, a reçu un dallage de pierre de taille.

Sa situation en bordure des hautes falaises de la pointe, place le fanal à environ 34 mètres au-dessus du niveau des pleines mers. Le Millier est automatisé. Sa lampe porte à 12 milles et émet un feu à 2 occultations, secteur blanc et rouge, toutes les 6 secondes.

Quelques dates :

1881: La source lumineuse est une simple lampe à mèche à pétrole. 1911 : Un manchon remplace la mèche.

1932 : Le feu devient à occultations. Il fonctionne au pétrole.

1939 – 1945 : L'optique du feu est enlevée et le feu transformé en mirador par les Allemands.

1941 : la pointe du Millier est bombardée. 11 bombes sont ainsi larguées, aucune n'atteindra le bâtiment.

1965 : Le feu est électrifié

1993: Départ du dernier gardien, Madame Artiglieri Yvonne née Spinec.

.Aujourd'hui, le feu est télé contrôlé depuis le Centre d'Exploitation et d'Intervention de Brest



Les gardiens du Millier :

1) Clet Mathieu Quideau :1880-1896

Né le 17 janvier 1822 - Primelin (29), Décédé le 21 juillet 1896, Gardien de phare. Marié le 27 octobre 1855, Beuzec Cap Sizun (29), avec Marie Françoise Guillou. À 36 ans, Clet Quideau est nommé en juin 1858 au phare de l'Île Vierge. Il est pressenti pour le poste du Millier, en 1880 lors de la décision de création du poste, (il est promu gardien 2ième classe). Il y reste jusqu'au 16 mars 1896 (date de sa mise en retraite pour 37 ans-13j de services civils et 6 ans-6 j de service militaire, frappé par la maladie et mis pour cette raison en disponibilité à 74 ans.

2) Jean Guillaume Kerloc'h : 1896-1929

Issu d'une famille de paysans de Beuzec, il est nommé en remplacement de Quideau en 1896 et reste gardien jusqu'au 31 décembre 1929. Il obtient la médaille d'honneur des Ponts et Chaussées en juillet 1926 pour 30 ans de service. Sa femme est gardienne auxiliaire. Il est né le 12 septembre 1868. La famille de Jean Guillaume Kerloc'h réside toujours à Beuzec et une de ses descendantes habite Brest.

3) Jacques Courtay : 1930-1940

Nommé le 16 juillet 1914 gardien du phare de l'Île Vierge en remplacement du gardien Le Menu , il est nommé au phare du Millier le 1er janvier 1930 et il y reste jusqu'à son départ à la retraite le 1er septembre 1940 . Sa femme est gardienne auxiliaire .Il est né le 18 aout 1882 à Douarnenez. Inscrit maritime au Quartier de Douarnenez, n° 2857, Gardien de phare

4) Jules Lourdel : 1940-1945

Marin, Gardien de phare à Dunkerque. Il vient du Nord, déplacé au début de la guerre, il est nommé gardien de 1ère classe sur le phare du Millier. Son épouse est nommée gardienne de phare auxiliaire. Né le 13 juin 1889, Dunkerque, 59183, Nord, Nord-Pas-de-Calais, France. Décédé le 2 janvier 1959, Saint-Pol-sur-Mer, 59540, Nord, Nord-Pas-de-Calais, France, à l'âge de 69 ans

## 5) Malgorn Bernard : 1945-1968

Les Malgorn ont hébergé les Lourdel en 1945 pendant un temps

Bernard Jean Marie MALGORN, Né le 16 mai 1903 (samedi) - Ouessant, 29155, Finistère, Bretagne, France. Décédé le 16 mai 1984 (mercredi) - Audierne, 29003, Finistère, Bretagne, France, à l'âge de 81 ans. Marié le 15 novembre 1925 (dimanche), Ouessant, 29155, Finistère, Bretagne, France, avec Marie Sidonie BERTHELE 1901-1932. Il devient veuf puis, Marié le 15 décembre 1941 (lundi), Ouessant, 29155, Finistère, Bretagne, France, avec Marie Nicole MALGORN dont Nicole MALGORN et Jeanne Marie MALGORN Son épouse était gardienne auxiliaire.

## 6) Artiglieri Renato et 7) Artiglieri Yvonne :1968- 1993

Gardien et Gardienne Auxiliaire en 1968, Mme Artiglieri est nommée Gardienne de Phare au départ à la retraite de son mari et y reste jusqu'en 1993. Ancien légionnaire, d'origine italienne, René Artiglieri est mort en 2005. Mme Artiglieri habite toujours Beuzec avec son fils.



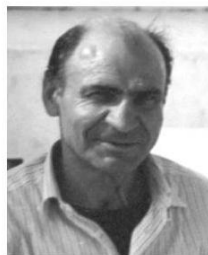
Jean Guillaume KERLOCH



Jules LOURDEL



Bernard MALGORN



Renato ARTIGLIERI



Yvonne ARTIGLIERI



Nicole MALGORN

Création : Jean Pierre Blandel  
Artiste peintre  
Dessin à la plume ou encre de Chine  
Site : [www.artfinites.com](http://www.artfinites.com)  
06 38 48 62 86

### BEUZEC-CAP-SIZUN

« Le phare du Millier »



Création : Jean Pierre Blandel  
Artiste peintre  
Dessin à la plume ou encre de Chine  
Site : [www.artfinites.com](http://www.artfinites.com)  
06 38 48 62 86

## Préambule :

Quand on regarde l'histoire du Millier, du phare et de la pointe on s'aperçoit qu'elle est entièrement liée au territoire et aux habitants qui le peuplent. Un phare lié au Cap Sizun, mais aussi au Pays de Douarnenez, parce que c'est Douarnenez qui a commandé la construction du Phare mais aussi parce que de nos jours, il est un lieu privilégié de promenade du Pays des Penn Sardin.

De ce fait, il était important de demander à la population le choix qu'elle envisage pour cet emblème du patrimoine maritime. De l'étude que nous avons effectuée, il ressort que le désir fort des habitants locaux est que ce lieu reste un endroit d'échange, de convivialité et de rencontres.

Certes, on n'oublie pas que nous sommes à l'entrée nord du Grand site de France, mais, hors saison, dans l'esprit des gens, il reste la propriété de la mémoire collective et des rencontres. Il en a été toujours ainsi si on s'appuie sur les témoignages et quelques rares photographies, les échanges entre les fermes voisines, les entreprises locales et le meunier de Keriolet sont sans cesse mise en avant et bon nombre de témoignages oraux pour nous dire que « lorsqu'on était petit on entrait dans la maison du gardien ».

Nous nous appuyons donc sur ce double levier : le Tourisme et la rencontre locale.

Un second facteur que nous avons voulu prendre en compte est, bien entendu le nerf de la guerre : les fonds pour la restauration.

Fonds privé ou fonds public, le choix est crucial. On sait que les dotations communales et territoriales sont en baisse constante et notre si beau territoire a encore de beau projet pour sa valorisation.

De ce fait, nous proposons une prise en charge de cette restauration afin de laisser les fonds publics à des travaux d'envergure nécessaire tels que la fibre optique, l'aménagement des abords côtiers (signalétique, protection, prévention des risques), l'amélioration du réseau routier afin de rendre plus attractif le territoire du Cap Sizun.

Notre proposition a pour but de nous rendre autonome sans à chaque fois piocher dans les fonds public, inventer un système pour que nous puissions rendre efficace le fonctionnement des expositions et du gîte patrimonial d'artiste tout en créant deux emplois.





Kristian T



Kristian T

## L'association Phare en Cap

- Ses membres
- ses statuts
- ses objectifs

## Projet d'aménagement

- Rez de chaussée
- Etage, chambre Gîte artiste
- Eco musée de la chambre du gardien
- garage intérieur
- garage extérieur
- assainissement

## Financement

- Aide bénévole privée et d'entreprise
- AOCD
- Mécénat
- Fondation du Patrimoine
- Plateforme de crowdfunding

## Fonctionnement

- Exposition permanente
- Expositions temporaires
  - culturelle
  - artistique
  - règlement des artistes
- Emploi
- Location de la chambre
- Demande visite lanterne
- Entretien régulier
- Partenariat Cap accueil
- Autre partenariat.





## L'association Phare en Cap

-L'association a été créée en octobre 2015.

-Elle est parrainée par sa présidente d'honneur S.A.R. La Princesse Sophie de Roumanie, 4<sup>ème</sup> fille du roi Michel et de la reine Anne. Photographe professionnelle, elle va exposer en novembre à Dubaï où, de par la photo officielle d'exposition elle va faire la promotion de la maison phare du Millier. Elle est aussi membre et bénévole active du CHB, gérant la partie graphique et photographique de l'association.

### Son Altesse Royale La Princesse Sophie de Roumanie Présidente d'Honneur de Phare en Cap



Quatrième fille du roi Michel de Roumanie, Son Altesse Royale La Princesse Sophie de Roumanie est artiste photographe de profession. Sa carrière artistique débute à la fin des années 1970 où elle expose pour la toute première fois à Saint-Tropez et Monte-Carlo.

N'ayant reçu aucune formation artistique à l'époque, elle s'inscrit à l'Université de Caroline du Nord à Asheville aux Etats-Unis où elle entreprend des études de Beaux-arts et de Photographie. Elle doit cependant interrompre ses études deux ans plus tard.

C'est principalement dans l'état Maine sur la côte Nord-Est américaine où elle se consacre à la préparation de son œuvre principale à l'époque, notamment des peintures de paysages côtiers, en acrylique sur bois, influencée par la côte rugueuse et sauvage du Maine, son environnement immédiat.

Dans le temps, elle expose son travail sur les deux côtes des Etats-Unis, notamment à Los Angeles, à Palm Beach en Floride, à Nantucket une île du Massachusetts, ainsi qu'à Lyford Key aux Bahamas.

Ce n'est que plus tard qu'elle reprend ses études. Elle choisit le Corcoran College of Art and Design à Washington DC, visant un diplôme universitaire en Graphisme et une maîtrise en Photographie.

Une fois de plus, ses études sont interrompues, cette fois définitivement. Sa vie change radicalement en 1989 avec la chute du communisme dans son pays. En qualité de vice présidente de la Fondation Princesse Margarita de Roumanie, elle s'engage à assister le peuple roumain et les enfants en particulier dans leur lutte pour la récupération de leur identité après des décennies de tyrannie.

Elle écrit son premier livre, une collection de contes pour enfants, publié à Bucarest en 1995. Elle verse les profits à la Fondation, en faveur des enfants malades et défavorisés.

Ce n'est qu'en 2000 qu'elle reprend son appareil photo. Elle s'installe avec sa fille en Bretagne en 2007 où elle est éprise par la beauté des paysages qui l'entourent.

La princesse Sophie expose ses photos régulièrement tant en France qu'à l'étranger, où elle promeut la Bretagne ainsi que Phare en Cap partout où elle se rend. Elle espère, qu'à travers son œuvre photographique elle puisse sensibiliser le public à la beauté du monde naturel qui nous entoure étant très sensible aux questions de la protection de l'environnement, ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine.

La Princesse Sophie est également membre actif du conseil d'administration et conseillère artistique du Centre d'Histoire de Bretagne, (CHB-KIB).



- La secrétaire de l'association Jeanne Marie Malgorn dite « Channig » est née dans la maison phare en 1946, le docteur dira toujours qu'il est arrivé au Millier avec sa moto sur le dos ! Elle est la tante par alliance du maire actuel de la commune. Une autre naissance avait eu lieu en 1905, la fille de la femme du gardien de l'époque réside toujours à Beuzec.

- Le vice président de l'association, Jean Yves Le Brun, habitant Beuzec est à l'origine de la restauration du moulin de Keriolet.

- L'association comporte à ce jour, 90 membres ayant cotisé.

- Membres d'honneur: Roger Gentric, merci pour ses photos inédites de la transformation du bâtiment en juin 1950, Henri Jacq, retraité des ponts et chaussée, ancien dessinateur pour nous avoir remis registres, études, appels d'offres liés à la construction de la maison phare

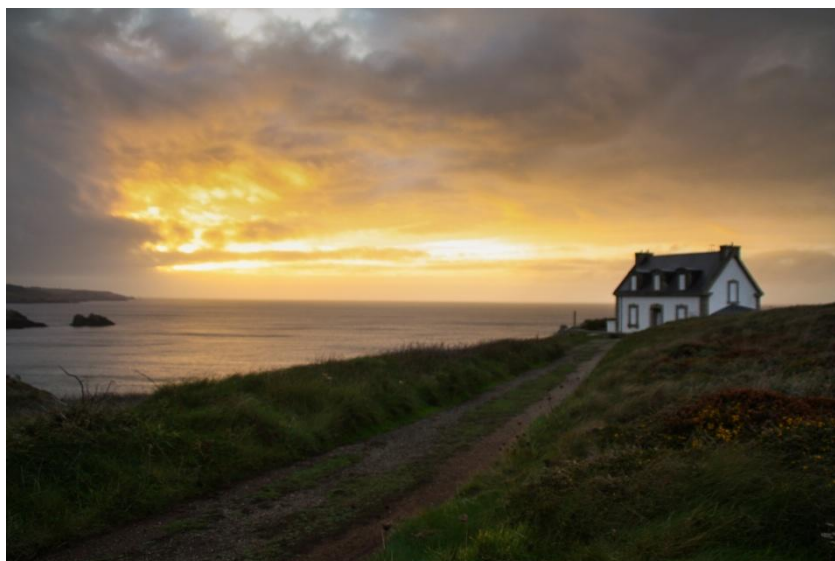
- STATUTS Selon la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER – NOM. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :  
Phare en Cap

ARTICLE 2 - BUT OBJET. Cette association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur du bâtiment de la maison phare du Millier, de son environnement, de la préservation du site en son entier allant de la pointe du Millier jusqu'à la chapelle St Conogan au village de Lescogan et plus généralement du Cap Sizun. Promouvoir le patrimoine de la Pointe du Millier, grand site de France, et plus généralement du Cap Sizun. Promouvoir l'ensemble du Patrimoine maritime du Cap Sizun bâti et environnemental.

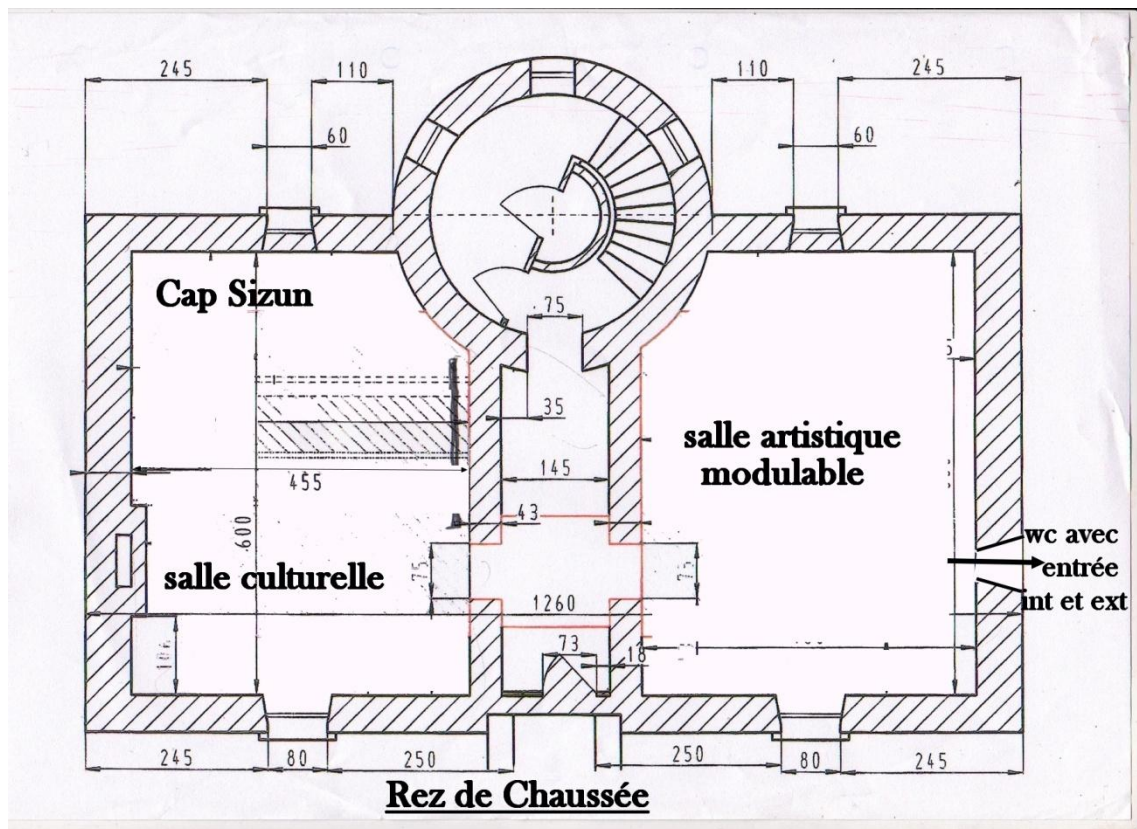
ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL. Le siège social est fixé à la mairie de Beuzec Cap Sizun (29790).

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.



## Projet d'aménagement

### Le rez de chaussée.



Le rez de chaussée se compose de deux pièces de 27 mètres carré chacune séparées par une entrée en forme de couloir. La pièce de droite, à l'heure actuelle comporte une dalle et la seconde un plancher sur vide sanitaire.

Pièce de gauche : partie culturelle et boutique de l'association. C'est là où nous tenons les comptes journalier de fréquentation. Nous avons nos cartes postales, nos photos du Cap Sizun Grand site de France qui ont un double intérêt : montrer notre territoire et ce qu'il y a à voir, vendre nos photos qui sont ré imprimées dans les 48h.

La première partie est basée sur la culture avec dans la plupart des cas une typographie montée sur Kakemono étanche. Double intérêt, inaltérable dans le temps, ces panneaux pourront resservir et resservir pour d'autres associations ou gestionnaires d'expositions.

Nous avons déjà 3 panneaux 80x2.44 sur l'histoire du Druidisme notamment en Cap Sizun.

Nous projetons la confection de 4 panneaux de même taille sur l'histoire de la pêche à la sardine de Douarnenez, ...

Nous travaillons sur la récolte de mémoire sur les anciens gardiens du Cap Sizun, ce qui pourra faire l'objet de futurs panneaux.

La partie culture los de la saison estivale sera axée sur le territoire et ses trésors cachés, afin que le touriste qui rentre sur le territoire du Grand site de France par le Millier puisse avoir envie de continuer sa prospection. Porte nord de l'entrée du Grand site, incontournable des visiteurs, la maison phare peut être une façon de montrer ce qu'il se cache plus loin sur nos côtes, donner des informations, des cartes, parler de l'histoire du territoire, ... Le sujet serait sans fin.

Nous prévoyons pour la prochaine exposition culturelle estivale, un aperçu de nos ports abris, leur histoire, à quoi servent-ils et comment s'y rendre. On peut faire aussi le tour des chapelles, des fontaines et lavoir (travail avec Cap Accueil section patrimoine)...

Pièce de droite : réservée pour de multiples usages en particuliers les arts. Nous fonctionnons par thème. Une fois le thème défini, nous choisissons la partie culture de la pièce de gauche qui entre dans ce thème et les artistes de la pièce de droite.

En règle générale et sauf rares exceptions, nous mettons deux artistes en oppositions sur des arts différents. Tout cela dans une cohésion parfaite. Le but est d'être à l'opposé de l'élitisme et que chacun puisse s'approprier un style qui va lui correspondre. Notre objectif : 100% satisfaits et nous sommes dans cette voie depuis le 03 septembre.

Le projet que nous avons est de rendre son âme au Phare : il reste dans la pièce de droite des carreaux au sol des années 1850-1900 qui ne sont pas difficile à trouver, l'idée et de carreler entièrement cette pièce et l'entrée de ce carrelage d'origine. La pièce de droite bénéficiera d'une dalle afin de stopper les remontées capillaires et sera revêtue par-dessus d'un plancher, nous avons eu connaissance que cette pièce était pourvue à l'origine d'un très beau parquet.

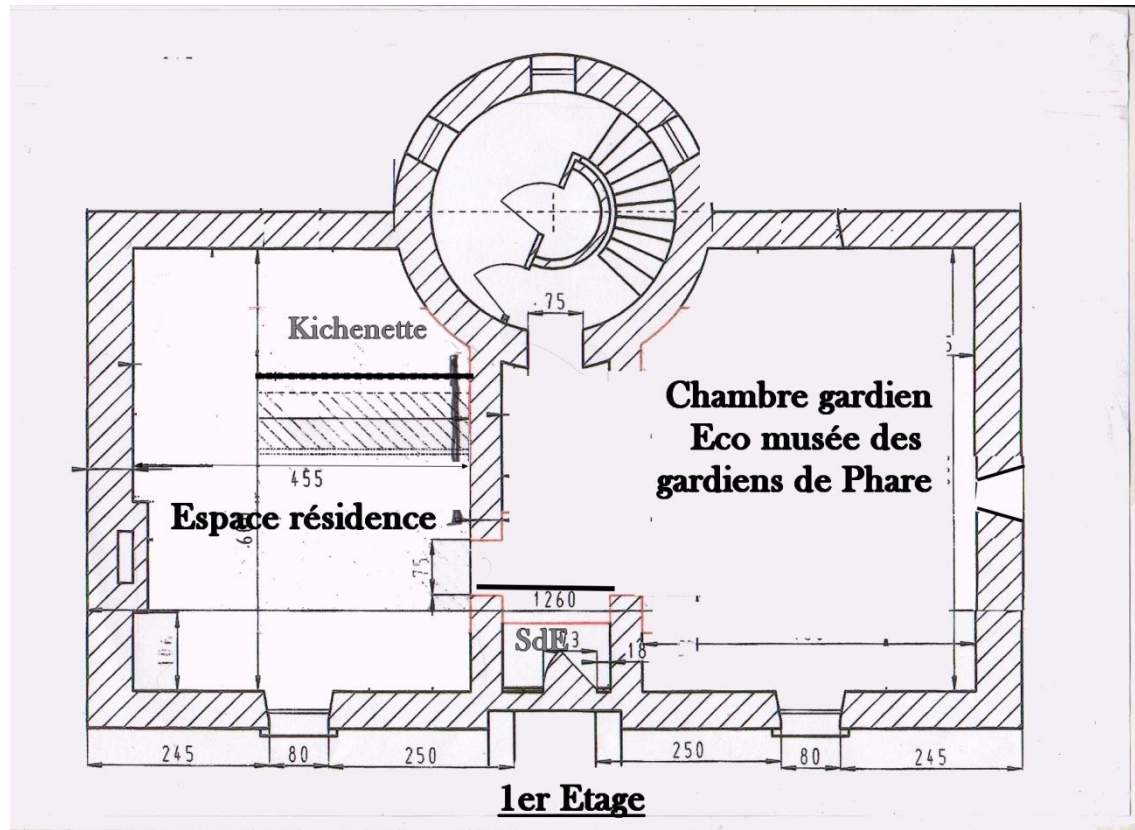
Les murs, à l'opposé d'un revêtement lisse et sans charme resteront en pierre apparente, les joints refaits à la chaux.

Dans le sas d'entrée, à fleur des entrées de pièces sera posée une porte vitrée afin de couper l'air hivernal lors de s heures d'ouvertures. La porte d'entrée actuelle se plaquant remarquablement au mur, cette installation est possible et non contraignante.

Après divers essais avec des fauteuils roulant, il n'est pas envisagé de modifier l'entrée du phare, juste une rampe amovible sera mise en place à chaque demande, ceci étant afin de préserver le plus possible l'état actuel du Phare.

Il sera mis en place un escalier droit dans la pièce de gauche pour monter à l'étage, comme il était à l'origine (en juin 1950).

## Etage :



## Espace résidence :

La résidence qui peut être d'Artiste et nous pensons que ce sera le créneau le plus adapté qui peut s'inscrire dans ce projet reprend un peu l'idée du Conservatoire du Littoral : gîte patrimonial. Lieux atypique dit résidence atypique ! Pour aller, par exemple, aux toilettes, il faudra déambuler dans le phare, car de manière à ne pas tirer de tuyaux de partout et conserver un aspect des plus naturels au bâtiment, il est judicieux de conserver les toilettes au rez de chaussée, coté droit. Aux heures de fermeture, l'employé ou le bénévoles fermant l'accès au Public, devra nettoyer les toilettes, fermer la porte extérieure à clé et ouvrir la porte intérieure pour le « locataire ». Elle pourra être louée en gîte mais avec des locataires triés sur le volet car le rez de chaussée comprend souvent des œuvres avec des valeurs non négligeables.

La salle d'eau comportera une douche et un lavabo. Elle sera remise là où elle était, c'est-à-dire au dessus de l'entrée. L'évacuation des eaux est déjà existante, il faudra la reprendre du bas. Etant donné que la salle d'eau sera utilisée avant les heures d'ouverture au public, il n'est pas gênant qu'elle soit en extérieur de la pièce.

## Ecomusée



Cette pièce était la chambre du gardien et de sa femme. Une petite anecdote : le trou dans le mur de la lanterne a été créé par Bernard Malgorn gardien du phare (1945-1968) afin de pouvoir voir si la lentille du phare fonctionnait et ce, sans se lever de son lit ! Cette petite histoire, beaucoup la connait, elle fait partie du Patrimoine, donc il est logique que cette pièce serve au Patrimoine des gardiens de Phare et de l'histoire du Millier.

#### Double garage extérieur :

Il est de fait qu'en l'état actuel, ce garage n'est pas ce qu'il peut y avoir de plus beau dans cet espace. Néanmoins, il a été bâti dans les années 50 des propres mains du gardien aidé des fermiers des alentours. Il s'inscrit dans un Patrimoine contemporain et la population dans son ensemble, la secrétaire de l'association, fille de ce gardien ainsi que sa sœur, l'association et ses membres verraient d'un mauvais œil sa disparition surtout qu'étant heureusement en terrain non constructible et protégé, rien ne pourrait le remplacer.

On manque de place dans le phare et en proposant un habillage correct afin qu'il puisse s'insérer dans le décor bâti, on pourrait le rendre attractif.

Déjà refaire la toiture, soit en ardoise comme le toit du phare, soit en zinc comme les deux petites dépendances contre le phare et les toits des fenêtres des chiens assis. Le crépir et repeindre en blanc comme la maison n'est pas chose impossible ni trop onéreuse. Il faudra refaire la porte en bois qui doit s'insérer intégralement avec les portes et volets de la maison.

Une option sur le mur bordant l'enceinte de la maison phare, option à moyen terme : une fresque « table d'orientation » du même type que celle effectuée sur le château d'eau repeint dernièrement, une façon ludique et instructive pour que le public repère les pointes et rochers que l'on voit de la terrasse.

Plusieurs affectations possibles selon les désirs du Conservatoire du Littoral :

- jouer à fond la carte randonnée et s'appuyer donc sur les cabanes du parc national du Mercantour baptisées « refuge » proposant boissons chaudes (thé, café tisanes), boissons fraîches (cidre, jus de Pomme et cola) sans pour autant que ça fasse « bar, taverne, etc... Un espace marcheur, randonneurs afin qu'ils puissent se poser un instant et reprendre des forces avant la reprise de leur activité. A cet effet deux tables devant (tables en bois avec banc incorporées) et la pièce du fond en cas de mauvais temps et de temps frais deux tables à l'abri, l'intendance serait donc dans la première partie. On pourrait même servir le petit déjeuner pour les randonneurs ayant profité de l'abri d'urgence dont nous parlerons plus loin (simple éventualité)

- étant donné que cette pièce ne comporte pas de fenêtre, une filmographie en boucle. Elle peut être sur les relèves, phares, etc, tout ce nous voyons au loin en mer mais que nous ne

pouvons faire visiter. Sur la faune locale, enfin plein de sujets qui peuvent être mis en film et projetés tour à tour. Durée des séquences : 15 mn.

#### Garage de l'enceinte extérieure :

Il pourrait servir de porte d'entrée du site et recevoir 2 panneaux permanents : qu'est ce que grand site de France, et deux autres panneaux permanents : à quoi sert le Conservatoire du Littoral. On s'est aperçu en questionnant les visiteurs que peu savent ce que ces institutions et labels représentent. La porte de sortie serait sur le coté droit de la bâtisse. Seules les personnes à mobilité réduites rentreront par le portail classique.

Une mezzanine serait apposée au fond à 1/3 de la surface du garage pouvant recevoir 4 couchages en hébergement randonneurs d'urgence comme les cabanes pastorales de montagne.

#### Assainissement :

L'assainissement après étude, pourrait être par fosse étanche sur le coté droit, sur le terrain bordant le garage. Prévoir pompe de relevage.

Etant donné que les toilettes de jour serviront en même temps, il est demandé à la communauté des communes de par sa compétence, de participer au financement d'entretien (vidange régulière).

Un tumulus de terre mis en herbe participerait à ce que la fosse s'intègre dans le paysage et ne puisse avoir d'effet visuel polluant.

Elle reste l'alternative face à un terre filtrant, polluant au vu de la situation du phare par rapport à la mer.



## **Financement :**

### **Fonctionnement :**

En premier lieu une convention de mise à disposition entre l'affectataire (Conservatoire du Littoral) et le gestionnaire l'association Phare en Cap permettra d'élaborer le projet et d'en accompagner la maîtrise d'œuvre et l'ouverture au public.

L'association Phare en Cap pourrait assurer le fonctionnement de ce lieu : animations, ateliers, expositions.

L'association Phare en Cap prendra à sa charge la communication et l'organisation.

Depuis le 03 septembre, elle a déjà prouvé ce qu'elle était capable de faire, que les thèmes et animations choisies correspondent pleinement à la demande du territoire élargi (Douarnenez – Quimper- Fouesnant- Cap Sizun). 4 expositions sur des thèmes différents, des artistes de qualité, la partie culturelle très suivie par le public et diverses animations (bagadig, journée contes, rencontre avec un druide, ...). Les sixièmes du collège Notre Dame de Roscodon de Pont-Croix ont été intéressés par l'historique des gardiens de phares issus du territoire.

Le Phare du Millier constituerait ainsi une nouvelle offre proposée aux groupes et aux scolaires et développerait son activité dans le domaine de la valorisation et de l'animation du patrimoine sur le Cap Sizun.

En revanche, l'association Phare en Cap demande donc au Conservatoire une mise à disposition directe en tant que gestionnaire sans passer par d'autres organismes, ceci étant de simplifier les démarches administratives. Passer par la collectivité n'est pas, à notre point de vue, quelque chose de durable, les élus n'étant pas immuables et les compétences territoriales peuvent encore se modifier selon les textes de lois à venir. Le Patrimoine ne doit pas être un enjeu politique mais un lieu de vie durable et protégé.

De plus, la Communauté de communes du Cap Sizun n'a pas la compétence Patrimoine.

Passer par des institutions territoriales serait aussi une perte financière de par les obligations de marchés publics et appels d'offres, voire le coût multiplié par trois.

### **Aspect financier :**

Une estimation raisonnable des travaux à effectuer fixerait le montant à environs 200 000 euros.

Les travaux pourront s'étaler dans le temps et être mis en œuvre suivant l'urgence des besoins définis.

Les travaux pourraient être réalisés par des entreprises compétentes voire même bénévolement comme cela nous a été déjà proposé sur certains points et à moindre coût à condition que l'association en soit gestionnaire.

Le mécénat et le financement participatif seraient sollicités (fondation du Patrimoine, défiscalisation, plateforme de crowdfunding telle que D'Artagnan startup affiliée à la fondation, ...). L'association a déjà utilisé par deux fois cette dernière méthode qui a fonctionné pleinement.

Le Conseil Régional, le Conseil départemental pourraient aussi être sollicités. Dans ce cadre l'association est suivie par Clémentine Lemoigne, chargée de mission auprès de la FRCPM. Elle propose pour les fonds leader de nous faire accompagner par deux étudiants en master économie.

L'AOCD et QCD nous accompagneraient pour une demande de fonds leader.

L'association apporterait aussi sa participation financière et surtout bénévole.

#### Aspect financier du fonctionnement au quotidien :

Grace au gîte patrimonial (chambre) et ses activités annexes telle que si accord de Phares et balises, la visite de la lanterne, l'association garantit ainsi le financement de l'entretien et paiement des salariés au quotidien. (Voir plus loin).

L'association compte cependant demander à la communauté des communes dont c'est le rôle, de participer au financement de l'entretien de la fosse étanche (vidange périodique). En effet, les toilettes servant à une clientèle élargie et pas forcément cliente du phare, il est logique que le territoire participe à ces frais. Il ne doit en aucun cas incomber uniquement au gestionnaire.



## Fonctionnement

### - Exposition permanente.

Il est judicieux de promouvoir et parler des lieux. 3 panneaux français/anglais/breton sur l'histoire du phare, sa construction et ses gardiens. 1 panneau sur les gardiens du Cap Sizun, mémoire orale de cette vie passée et qui intéresse le grand public.

Nous avons sélectionné une quinzaine de photos artistiques du Cap Sizun et du territoire Grand site de France en format 50/70, 40/50 et 30/40. Elles ont le but de présenter de façon ludique le territoire et aussi d'être revendues au profit de l'association, les auteurs ayant donné leurs droits.

### - Expositions temporaires

#### - culturelle

Une façon de parler de la culture, d'instruire en fonction des thèmes choisis dans l'ensemble de l'exposition temporaire.

Deux facteurs : en saison touristiques, mettre en valeur les attraits du territoire, en exemple 10 jours avant mettre l'accent sur le fête des bruyères, parler des ports abris et donner l'envie de s'y rendre.... Hors saison, intéresser les locaux. C'est ce qui est fait à l'heure actuelle et nous nous sommes aperçu que bons nombres viennent voir à chaque changement d'exposition. 3 431 en septembre, 2 800 en octobre et 1000 du 1<sup>er</sup> au 23 novembre. En fonction de la météo, les dimanches de beau temps arrivent à une fréquentation de 210 personnes l'après midi.

#### - artistique

Coller au thème avec différents artistes locaux et internationaux. La maison phare, lieu atypique intéresse de grands artistes et à chaque démarchage nous n'avons eu aucun refus de leur part. Exposer au Millier est pour eux magique et de bonne notoriété. D'ailleurs nous avons été un lieu très vendeurs pour leurs œuvres.

Divers thèmes ont été abordé : Mouvements (tableaux de l'artiste rennais Soisik Oger Le Goff, photo de mer du territoire de Gaëlle Crétaux, dit De Trescadec, textes de Guillaume Nocera qui ont fait fureur), Voyage dans les grands sites de France (collection prêtée par la communauté des communes, accent historique sur le Cap Gris Nez et son phare), Même pas peur (Brucero, illustrateur le plus connu sur la féerie Celtique, histoire du druidisme), Phares et Bateaux, de l'ombre à la lumière (Jean Pierre Blandel, dessinateur aux monuments historiques, Alain Bariou, artiste peintre, membre de l'Académie des arts et des sciences de la marine et Claude Trividic maquettiste talentueux de Pont-Croix). A venir : Noël en Pêche, Rivage Ô poissons.

- règlement des artistes

En annexe.

- **Emploi**

Au final au moins un emploi permanent. Après entrevue avec Pole emploi, avec un contrat aidé, cela coutera 200 à 250 euros par mois à l'association.

Un à deux emplois jeunes l'été. En effet, l'été la maison phare serait ouverte 7 jours sur 7 de 10h30 à 19h00 ou 19h30 (à définir en fonction des possibilités des plannings, etc).

- **Location de la chambre**

Tarif nuitée, dégressif selon le nombre de nuits.

55 pour une nuit. 50 par nuit pour deux nuitées, 45 par nuitées supplémentaires au delà de 2 nuitées. Cela que l'artiste ou locataire soit seul ou en couple.

Un règlement du choix des locataires sera mis en place, il y a parfois dans les lieux plus de 60 000 euros de collection exposées, nous ne pourrons alors héberger n'importe qui.

- **Demande visite lanterne**

Il sera demandé à la subdivision des phares et balises la possibilité de faire visiter la lanterne, ceci de façon très stricte, bien entendu. Nous sommes conscients de la fragilité des équipements et nous ne pourrons effectuer cette visite de façon anarchique.

Une multitude de personnes, touristes ou locales, nous font quotidiennement cette demande.

Notre demande sera 4 personnes à la fois et sous l'étroite surveillance de la personne en place au phare (salariée ou bénévole), le reste du temps la porte sera fermée à clé. En aucun cas, une personne ne pourra rester seule à la lanterne.

Etant donné que c'est une visite en supplément et posant des contraintes à l'association, et après avoir sondé le public qui est tout à fait d'accord, cette visite sera payante avec un tarif compris entre 50c et 1 euro par personne.

- **Entretien régulier**

L'entretien régulier comprenant ménage, petit entretien, fermeture des lieux, ramassage déchets sur le cheminement et dans l'enceinte de la parcelle incombe entièrement à

l'association qui mettra en œuvre tous les moyens afin que ces lieux puissent être entretenus de façon scrupuleuse quotidiennement. Ce qui est le cas aujourd'hui.

Nous devons recevoir le public dans un endroit convivial, certes, mais en respect de ce public il doit être propre et nettoyé de façon régulière.

#### - **Partenariat Cap accueil**

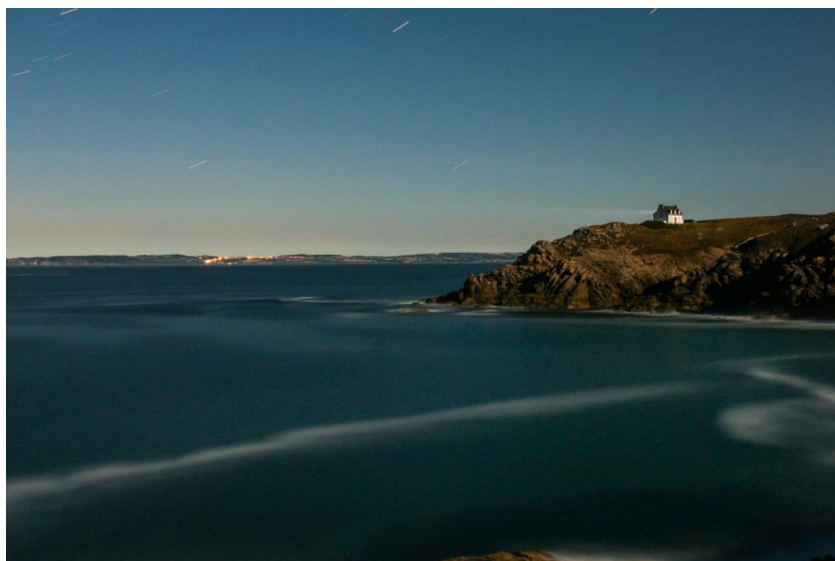
Cap Accueil est une institution sur le Cap. Cette association comprend une multitude de volets et nous comptons déjà monter un projet en commun sur 14-18 en novembre 2018 incluant les scolaires et ce pan de l'histoire capiste. Nombres d'hommes du territoire sont morts dans les tranchées. Cap Accueil sous l'égide de Dominique Tallec travaille sur ce sujet à l'heure actuelle et nous avons idée de monter un projet ludique. A cet effet, un collectionneur privé est prêt à nous confier tenue de l'époque et divers objets, les tenues seront mises sur des mannequins afin de constituer un ensemble réaliste et non figé.

D'autres sujets seront encore en commun.

La section Arts à la Pointe est un circuit d'Arts contemporain, projet mené avec la DRAC et le ministère de la Culture, nous serions enchantés d'avoir une œuvre extérieure sous condition qu'elle puisse s'intégrer dans le paysage sans en être agressive. Bien entendu, Arts à la Pointe devra se conformer à notre règlement des artistes.

#### - Autre partenariat.

Il existe plein d'associations sur le patrimoine sur le Cap Sizun, ainsi que des associations culturelles et/ou de mémoire. Il est indispensable de travailler avec elles, qui servent aussi à leur échelle à la promotion du territoire.



## Annexes

- règlement d'expositions des artistes
- exemples de mots sur livre d'or
- présentations des expositions du 03/09 au 31/12 2016
- promotion du Phare et de l'association à Dubaï le 30 novembre 2016
- exemples de l'enquête publique où 100% des questionnés demandent que l'association soit gestionnaire.



# **REGLEMENT D'EXPOSITION A LA MAISON PHARE DU MILLIER GEREE PAR L'ASSOCIATION PHARE EN CAP**

1

## **Type d'exposition, Tenue de l'ARTISTE**

1.1

La maison phare du Millier a été de tous temps un lieu d'échanges conviviaux, de rencontres entre plusieurs entités tels que le milieu maritime, paysan, meunier. L'association tient à conserver cet esprit de mélange, d'échanges et de convivialité.

1.2

L'ARTISTE n'expose pas seul. Il est mis en opposition avec une autre forme artistique sur un thème identique qui aura été choisi au préalable par l'association afin de satisfaire le plus grand nombre de visiteurs.

1.3

Seule l'association par le biais de son directeur artistique fera le choix des emplacements de chaque œuvre présentée par l'ARTISTE ainsi que des supports muraux. Une fois l'œuvre entrée dans le lieu d'exposition, il appartient au directeur artistique d'en assurer toute la gestion d'exposition et du choix des emplacements. L'ARTISTE ne pourra interférer sur ses choix et ne pourra intervenir que sous type de conseils.

1.4

La maison phare est un hâve de tranquillité et sérénité, en aucun cas il ne sera toléré que l'ARTISTE emploie des moyens de force de vente et l'ARTISTE s'engage expressément à laisser le public déambuler sans être dérangé. Il n'interviendra que sur la sollicitation expresse du public.

1.5

L'ARTISTE s'engage à ne jamais dénigrer publiquement ou sous quelque support que se soit les œuvres des autres artistes présents. Il ne doit en aucun cas faire une comparaison directe avec ses propres œuvres.

2

## **Exposition / site**

2.1

L'ARTISTE autorise l'ASSOCIATION à présenter publiquement ses œuvres dans le cadre de l'exposition intitulée : .....

Lieu d'exposition des ŒUVRES : .....

La période d'exposition des ŒUVRES pour laquelle la cession temporaire des droits est accordée :

Du .....au .....

## 2.2

La production des œuvres exposées est à la charge de l'ARTISTE. Si une participation financière et/ou en nature aux frais de production est envisagée par l'ASSOCIATION un contrat spécifique distinct doit être conclu entre les parties.

## 2.3

Type d'exposition

- Exposition de groupe (nombre d'artistes : )

## 2.4

Les parties ne pourront prolonger ou écourter la période d'exposition que d'un commun accord écrit.

L'entente devra spécifier si les rémunérations dues à l'ARTISTE sont changées.

## 2.5

L'ARTISTE aura pour interlocuteur le directeur artistique Monsieur Christian Tonelli. Elle ou il devra exclusivement passé par lui pour toute demande ou renseignements voire modifications des œuvres à présenter.

## 2.6

Le directeur artistique se réserve le droit de choisir les œuvres de l'ARTISTE afin quelles puissent rentrer de façon correcte dans le thème d'exposition

## 3.

### **Promotion et vernissage**

#### 3.1

L'ASSOCIATION s'engage à promouvoir, à ses frais, l'exposition selon son programme habituel de promotion et à fournir à l'ARTISTE au moins un exemplaire de chaque support de communication.

Précisez ici supports (cartons d'invitation, catalogue, affiche etc) et nombre d'exemplaires fournis à l'ARTISTE :

Précisez ici les moyens mis en œuvre par l'ASSOCIATION pour promouvoir l'exposition (publicités

Presse, envois postaux d'invitations, courriels, dossier de presse etc.) : .....

#### 3.2

A des fins de promotion, l'ARTISTE fournira à l'ASSOCIATION au plus tard le :

- un curriculum vitae mis à jour
- un texte décrivant sa démarche artistique
- des reproductions d'ŒUVRES légendées, nombre :

(Rayez les mentions inutiles)

3.3

L'ASSOCIATION s'engage /ne s'engage pas (rayez la mention inutile) à organiser un vernissage pour la promotion de l'exposition.

3.4

Si l'organisation et les modalités du vernissage sont de la responsabilité de l'ASSOCIATION, cette dernière s'engage à prendre à sa charge les coûts y afférents.

3.5

L'ARTISTE s'engage/ne s'engage pas (rayez la mention inutile) à être présente ou présent lors de ce vernissage.

3.6

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture de l'ARTISTE pour venir au vernissage sont à la charge de l'ARTISTE.

Si ces frais sont à la charge de l'ASSOCIATION, au cas où l'ARTISTE serait amené à en engager lui-même, l'ARTISTE remettra à l'ASSOCIATION les factures et justificatifs correspondants.

L'ASSOCIATION s'engage à rembourser l'ARTISTE à réception des factures et justificatifs.

4.

#### **Droit de propriété et vente**

4.1

Il est expressément convenu que le présent contrat ne comporte pas de transfert de propriété des ŒUVRES en faveur de quiconque, en particulier de l'ASSOCIATION.

4.2

Par conséquent, pendant la durée de l'exposition, l'ASSOCIATION acheminera les intentions d'achat directement à l'ARTISTE ou à sa représentante ou son représentant désigné. Si l'ARTISTE autorise par écrit l'ASSOCIATION à la ou le représenter, un mandat écrit sera annexé à ce présent contrat. Dans tous les cas, l'ASSOCIATION ne prendra aucune commission sur les ventes ainsi effectuées sauf accord préalable avec l'ARTISTE.

5.

### **Représentation de personnes**

Si des personnes sont représentées sur des ŒUVRES et sont identifiables, l'ARTISTE fournira à l'ASSOCIATION les copies des autorisations écrites qu'elle ou il a obtenues de ces personnes.

6.

### **Remise des ŒUVRES et transport**

6.1

L'ARTISTE tiendra à la disposition de l'ASSOCIATION les ŒUVRES destinées à l'exposition au Moins .....jours avant la date prévue pour le début de l'exposition.

6.2

L'ASSOCIATION restituera les ŒUVRES à l'ARTISTE au plus tard..... jours après la fin de l'exposition.

6.3

Les parties conviendront ensemble à l'avance d'un transporteur, des dates de livraison et de reprise des ŒUVRES par le transporteur.

6.4

Les coûts de transport des ŒUVRES sont à la charge de : ..... dès la prise en charge des œuvres par le transporteur et jusqu'à la reprise de possession par l'artiste.

7

### **Installation**

7.1

Sauf mention contraire à l'annexe " A ", la présentation des ŒUVRES relève de l'entière responsabilité de l'ASSOCIATION. L'ASSOCIATION se charge de l'installation des œuvres. Si l'ARTISTE en fait la demande, l'ASSOCIATION ne pourra pas s'opposer à ce que l'ARTISTE soit présent lors de l'installation de toutes ou d'une partie de ses œuvres.

7.2

Lorsque requis, les travaux d'encadrement et les cadres sont aux frais de l'ARTISTE qui en demeure propriétaire.

7.3

Les frais d'installation sont à la charge de :

7.4

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture de l'ARTISTE pour être présent ou procéder à l'installation de ses œuvres sont à la charge de l'ARTISTE

7.5

Sous aucun prétexte, les ŒUVRES ne pourront être déplacées, changées et/ou remplacées après accrochage, et ce, pour la durée de l'exposition, à moins d'une entente expresse ou selon les besoins de l'exposition.

8.

### **Conservation et entretien**

8.1

L'ASSOCIATION reconnaît ne pas avoir le droit de modifier les ŒUVRES en tout ou en partie.

8.2

L'ASSOCIATION est responsable de la garde et de la conservation des ŒUVRES. L'ASSOCIATION s'engage envers l'ARTISTE à conserver et à entretenir les ŒUVRES, en suivant s'il y a lieu les instructions particulières de l'ARTISTE précisées à l'annexe " A ", et à les préserver de toute détérioration autre que celle causée par l'usure normale.

8.3

Si à la livraison des ŒUVRES l'ASSOCIATION constate qu'elles ont été endommagées, l'ASSOCIATION fera parvenir par écrit à l'ARTISTE dans les plus brefs délais (3 jours, délai habituel des assurances) un constat détaillé de l'état des ŒUVRES.

8.4

Dès la prise des œuvres sur le lieu d'exposition, et jusqu'à la reprise de possession par l'ARTISTE, dans sur le lieu d'exposition, l'ASSOCIATION s'engage donc envers l'ARTISTE :

a) à assumer tous les coûts et frais de réparation ou de restauration des ŒUVRES en cas de bris, de déformation ou d'altération, sauf si les bris, déformations, ou altérations résultent directement d'un mode d'installation approuvé expressément par l'ARTISTE, auquel cas l'ASSOCIATION se dégage ici de toute responsabilité.

b) à assumer les frais d'une assurance couvrant les coûts de remplacement des ŒUVRES qui ont fait l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou de vol.

c) à assumer les frais de gardiennage des œuvres du jour d'arrivée dans les locaux du lieu d'exposition au jour de départ.

9.

### **Assurances**

9.1

L'ARTISTE s'engage à communiquer à l'ASSOCIATION la valeur des œuvres à la signature des présentes. Cette valeur devra figurer sur le descriptif des œuvres dans l'annexe A.

## 9.2

Que les ŒUVRES soient reproductibles ou non, l'ASSOCIATION s'engage à souscrire une assurance clou à clou pour un montant équivalent à la valeur d'assurance des ŒUVRES, telle que précisée à l'annexe "A". Toutefois, lorsqu'une OEUVRE est reproductible, la responsabilité de l'ASSOCIATION ne pourra en excéder la valeur de remplacement de l'œuvre.

## 9.3

Pour garantir ses engagements quant aux dommages qui pourraient être causés aux ŒUVRES, une assurance clou à clou sera souscrite par ....., couvrant tout dommage causé aux œuvres exposées (perte, vol, détérioration...), pour un montant de .....euros pour l'ensemble des ŒUVRES. Cette assurance sera en vigueur pour la période comprise entre le lieu de prise des œuvres, soit au lieu d'exposition et la reprise de possession des ŒUVRES par l'ARTISTE.

## 10.

### **Résiliation**

10.1 Dans l'éventualité où l'ASSOCIATION annulerait l'exposition, sauf cas de force majeure, cette dernière s'engage à verser à l'ARTISTE des dommages selon les taux suivants, les délais de préavis étant comptés de la date du début de l'exposition mentionnée au point 2.3 :

- Annulation avec préavis de 30 jours et plus : aucune compensation ne sera effectuée par l'ASSOCIATION.
- Annulation avec préavis de 15 à 30 jours : une compensation équivalant à 50% des droits et honoraires prévus au contrat de droits d'auteur annexé sera versée à l'ARTISTE.
- Annulation avec préavis de moins de 30 jours : l'ARTISTE recevra une compensation équivalente

A la totalité des droits et honoraires prévus au contrat de droits d'auteur annexé.

## 10.2

Dans l'éventualité où l'ARTISTE annulerait l'exposition ou serait incapable de respecter les délais prévus, sauf cas de force majeure, l'ASSOCIATION ne sera pas tenue de lui verser les droits et honoraires mentionnés au contrat de droits d'auteur annexé aux présentes. Alors l'ARTISTE s'engage à rembourser à l'ASSOCIATION les dépenses déjà effectuées pour la réalisation de l'exposition, et ce, dans les quinze (15) jours suivant l'envoi, par l'ASSOCIATION d'un avis établissant le montant du dédommagement accompagné des documents prouvant l'état des dépenses engagées et acquittées.

## 10.3

Dans le cas où l'ARTISTE ne respecterait pas les directives d'expositions conformes aux points 1.2, 1.3, 2.6 et 7.1, l'association se réserve le droit d'annuler l'exposition de l'ARTISTE sans préavis.

## 10.4



Dans le cas du non respect des points 1.4 et 1.5, l'association se réserve le droit d'interrompre l'exposition de l'ARTISTE sans préavis.

11

### **Dispositions générales**

11.1

Les parties déclarent que le présent contrat contient l'intégralité de l'accord passé entre elles et qu'il ne pourra être modifié, en partie ou en entier, que par un accord écrit portant la signature de chacune des parties.

11.2

Le contrat est formé lorsque l'ARTISTE et l'ASSOCIATION l'ont signé et qu'un exemplaire est remis à chaque partie. Le contrat prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent sont remplies.

11.3

Le contrat sur les droits d'auteur joint aux présentes fait partie intégrante du contrat et doit être dûment rempli et signé par les parties. Les autres annexes jointes aux présentes font également partie intégrante du contrat.

11.4

La nullité de l'une ou l'autre des dispositions contenues aux présentes n'a pas pour effet d'annuler le contrat.

11.5

Le présent contrat est régi et interprété par les lois françaises en vigueur au moment de la signature.

11.6

Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de ce contrat relève de la loi française et de la compétence des tribunaux, après épuisement des recours amiables.

12

Signatures

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX ET DECLARENT AVOIR RECU LE DOCUMENT CI-JOINT EN ANNEXE A, AINSI QUE LE CONTRAT RELATIF AUX DROITS D'AUTEUR (ANNEXE B) , QUI FONT PARTIE INTEGRANTE DU CONTRAT.

L'ARTISTE :

L'ASSOCIATION :

À ....., le

ANNEXE " A "

FICHE TECHNIQUE – EXPOSITION

Tel que mentionné à l'article 11.3 du contrat d'exposition, la présente annexe, dûment remplie et signée par les parties, fait partie intégrante dudit contrat.

Titre de l'exposition :

1.

Description détaillée des ŒUVRES sur papier libre et signé par les deux parties

Les ŒUVRES de l'ARTISTE mentionnées au contrat précité sont décrites comme suit :

technique/matériaux

Dimensions Titre

Année de réalisation

Valeur d'assurance

Nombre total d'œuvres :

Valeur globale d'assurance :

2.

Présentation et installation des ŒUVRES

2.1

À moins d'une entente spécifique, l'installation des ŒUVRES est aux frais de l'ASSOCIATION.

2.2

Est-ce que l'ARTISTE sera présent pendant l'installation ? Oui Non

Est-ce que l'ARTISTE procédera à l'installation ? **Non**

Précisez les dates d'installation :

Une assistance est-elle requise ?

Oui Non

Si oui, cette assistance est à la charge de

: .....

2.3

Demandes particulières :

.....

3.

Outils et équipements

3.1

Équipement technique nécessaire à l'installation et/ou la présentation

:

3.2

L'ASSOCIATION fournira pour l'installation et/ou la présentation

:

3.3

S'il y a lieu, l'ARTISTE fournira pour l'installation et/ou la présentation

:

4.

Entretien

Entretien particulier nécessaire pour maintenir les ŒUVRES en bon état d'exposition

:

.....  
5.

Signatures

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNE EN DEUX (2) ORIGINAUX:

L'ARTISTE :

L'ASSOCIATION :

À le

ANNEXE " B "

CONTRAT RELATIF AUX DROITS D'AUTEUR

Ce contrat fait partie intégrante du contrat d'exposition. Il doit être signé simultanément avec le contrat d'exposition et être annexé à ce dernier.

1.

Nom des parties

L'artiste (auteur ou auteure) :

ou sa représentante ou son représentant autorisé-e

:

Adresse :

Téléphone

Télécopieur

Courriel :

N° de SIRET :

N° Maison Des Artistes :

S'il y a lieu, faisant affaires sous le nom ou la raison sociale de:

Ci-après nommée ou nommé " L'ARTISTE"

L'ARTISTE membre d'une société civile de perception et de répartition de droits d'auteur certifiée à l'ASSOCIATION qu'elle ou il peut conclure le présent contrat.

S'il y a lieu, nom et coordonnées de la Société civile de perception et de répartition de droits d'auteur  
(rayez les mentions inutiles)

:

-

SAIF

-

ADAGP

-

Autres (principalement pour les artistes étrangers)

:

et l'association, organisatrice de l'exposition :

Adresse :

Téléphone

Télécopieur

Courriel

N° de SIRET :

Forme juridique :

Ci-après nommée " l'ASSOCIATION"

ici représentée par

Fonction au sein de l'associatoin

Qui se déclare dûment autorisée ou autorisé à ce faire.

2.

Droits moraux

L'ASSOCIATION s'engage à respecter les droits moraux de l'ARTISTE sur ses ŒUVRES.

En conséquence :

a)

Lors de l'exposition, l'ASSOCIATION indiquera le nom de l'ARTISTE en relation avec ses ŒUVRES.

b)

L'ASSOCIATION identifiera de manière lisible toutes et chacune des reproductions des ŒUVRES.

Cette identification comportera au moins le nom de l'ARTISTE et l'année de création de l'œuvre.

Cette identification apparaîtra à proximité immédiate de la reproduction

10

dans une table des illustrations comportant l'indication de la page et si nécessaire l'emplacement de la reproduction.

c)

L'ASSOCIATION s'engage à faire mention (en français et en anglais) dans son site Internet que les ŒUVRES qui y figurent sont protégées par le droit d'auteur et qu'il est strictement interdit de les reproduire.

L'ASSOCIATION s'engage à ne mettre en ligne que des reproductions d'une résolution de 72 dpi (résolution écran). Toutefois, l'ASSOCIATION ne se tient pas responsable du piratage éventuel des ŒUVRES qui sont reproduites dans son site Internet.

Mention suggérée

:

Avertissement

:

Le contenu de ce site Internet est protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction est interdite.

/ Warning: The content of this web site is copyrighted. Any reproduction is strictly forbidden.

d)

Dans tous les cas, l'ASSOCIATION s'engage à ce que les ŒUVRES soient reproduites dans leur intégralité et sans déformation, à moins que l'ARTISTE ne consente par écrit à une reproduction non conforme à ce standard.

e)

Si la prise de vue pour la reproduction d'une ŒUVRE a été réalisée par une personne autre que l'ARTISTE, l'ASSOCIATION mentionnera le nom de la ou du photographe spécifié-e par l'ARTISTE dans la légende de la reproduction d'œuvre.

3.

Cession temporaire du droit d'exposition

3.1



L'ARTISTE accorde cette cession temporaire du droit d'exposition, à titre exclusif et sur les œuvres décrites en annexe du contrat d'exposition, à l'ASSOCIATION. Les parties conviennent que cette exclusivité s'appliquera uniquement aux lieux et dates indiqués dans le contrat d'exposition.

3.2

L'ASSOCIATION ne peut transférer à un tiers la cession temporaire du droit d'exposition accordée par l'ARTISTE.

4.

#### **Cession temporaire du droit de reproduction et de communication publique**

4.1

L'ARTISTE autorise l'ASSOCIATION à reproduire les ŒUVRES à des fins de promotion de l'exposition, sous la ou les formes suivantes (rayez les mentions inutiles) :

- imprimé (brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse, etc.)
- carton d'invitation
- affiche, affichette
- autre (précisez) :

4.2

L'ARTISTE autorise l'ASSOCIATION à reproduire les ŒUVRES pour ses archives et à en permettre la consultation sur place à des fins éducatives pour la durée suivante:

4.3 La cession du droit de reproduction accordée par l'ARTISTE est non exclusive, non transférable et sans limite de territoire quant à la distribution des reproductions.

4.4

La cession du droit de reproduction est valide pour une période maximale de ..... mois à compter de la signature des présentes.

4.5

L'ARTISTE autorise de plus l'ASSOCIATION à communiquer les ŒUVRES au public à des fins de promotion de l'exposition par le moyen de télécommunication suivant :

- Internet > site : <https://www.facebook.com/asso.phare.en.cap/>

<http://phareencap.wixsite.com/>

4.6

Cette cession du droit de communication publique est non exclusive, non transférable, sans limite de territoire et vaut pour la période stipulée au point 4.4. Toutefois, l'ASSOCIATION retirera les reproductions des ŒUVRES de son site Internet au plus tard le :

4.7

Cette cession de droit de communication publique ne porte pas sur aucune autre utilisation (par exemple, les reproductions d'œuvres de l'ARTISTE dans la presse)

5.

Rémunération et mode de paiement

5.1

Les cessions temporaires sont consenties par l'ARTISTE sans contreparties :

La présentation au public des œuvres de l'ARTISTE constitue une représentation (droit d'exposition) telle que définie par l'article L.122-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Montant en euros du droit d'exposition versé par l'ASSOCIATION à l'ARTISTE : zéro euros (0).

-

La reproduction d' ŒUVRES de l'ARTISTE nécessaire aux besoins de la promotion de l'exposition est régie par l'article L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Montant en euros des droits de reproduction et de communication publique versés par l'ASSOCIATION à l'ARTISTE : zéro euros (0)

6.

**Cession temporaire et gratuite du droit de représentation publique.**

l'ARTISTE cède gratuitement au profit de l'ASSOCIATION ses droits de représentation publique (droit d'exposition, de reproduction et de communication publique) pour la durée indiquée (article 2.3 ) et dans les conditions de ce contrat, cette cession temporaire et à titre gratuit des droits doit être écrite, datée et signée par l'ARTISTE et annexée à ce présent contrat. L'ARTISTE fait ainsi un don temporaire à

l'ASSOCIATION de ces droits dans le cadre de ce contrat.

7.

Signatures

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNE EN DEUX (2) ORIGINAUX:

L'ARTISTE :

L'ASSOCIATION :

À

Merci. les photos sont sublimes!

Très belle exposition sur les plans - Tableaux splendides  
A.J.H.S

Magnifique!

félicitations pour votre travail, quelle  
splendeur, quel talent à tous les 3!  
de 20/09/2016  
Spine.

magnifiques poèmes ... à éditer  
G.B.

Très belle exposition, que ce soit photo, peinture  
ou poésie  
D.B.

Merci et Bravo à vous trois!

Merci d'avoir choisi un si beau cadre!

Merci à l'organisateur de cette expo

on en a plein les yeux et plein le cœur de cette belle Bretagne

rayons en mouvements - Bravo les artistes!

Gaëlle c'est bientôt sur FB  
Namick

OH c'est beau  
20/9/16 Nico  
sophie  
et

ATEL

♥ @m...  
A





Des schönsten Platz der Betone! ☺  
Olivia und Aline 18.8.16

Bravo. Tout simplement j'ai  
Rarement vus des photos aussi belles  
Bravo.

4 Honne libre, toujours de cheveux longs...

Merci, Guillaume, pour votre talent  
poétique et doux; c'est un plaisir  
sans pareil à la lecture - que j'ai  
la chance de pouvoir encore exercer -  
puisque j'ai recopié deux poèmes très  
éloquents! Bravo... Nicole Schneider de  
Prévessin - Poëns (Ain) où il  
me manque la beauté de l'Océan!  
ici, le 18 septembre 2016.

Je n'oublierai pas la qualité  
des tableaux splendides!  
Nicole Schneider.

LIVRE D'OR SOISIK OGER LEGOFF

TRÈS BELLE EXP  $\rightarrow$  Alia  
Grandiosement beau ! Merci de préserver toute cette beauté...  
Xavier et Bénédicte. Belgique.

Très belle exposition - les photos, les  
tableaux, les présies et le lieu  
se complèmentent - Pour les tableaux,  
"l'aube d'un jour nouveau" m'émut -

Frédéric Mouchel

L'Écossaise  
du Cap S'jeun -

Belle Exposition Marie de Troboul.

Que c'est beau !!, le lien entre les trois  
artistes magnifique. Tout est mouvement.

Les textes nous parlent...

Elle est belle notre BRETAGNE!!!

A Mon Bernard. sk. 9. 2016

↓  
B. 2010

Livre d'OR Soisik OGER LEGOFF



TOUT commence ENFINISTÈRE

1 Exposition au Phare du Millier du 03 au 26 septembre de 13h30 à 18h  
Soisik Oger Le Goff, Gaëlle de Trescaderc & Guillaume Nocera  
"Mouvements"



**Soisik Oger Legoff**

Janvier 2004  
1994 - Aujourd'hui : Région de Brest, France.  
Artiste visuel.  
Inscrite à la section des arts depuis 2013.  
Engagement artistique très public.  
Son parcours transmettent le mouvement humain.  
À travers un langage, Soisik a choisi de représenter  
le monde, à partir de ses propres créations de dessins  
traditionnels figurés tel que géométrie, dessin et son.



**Gaëlle de Trescaderc**

Qu'elle continue, amoureuse avec son frère  
d'être photographe Gaëlle de Trescaderc,  
d'être photographe Gaëlle de Trescaderc,  
d'être artiste photographe et final, elle se penche  
sur l'écrit, transmettant le mouvement perpétuel du monde.  
Chaque fois qu'elle se penche sur une création  
de la main de son frère.



**Guillaume Nocera**

Artiste photographe français, il étudie l'histoire de l'art  
et les arts graphiques.  
Il aime le fait public et interactif entre les deux autres.

TOUT commence ENFINISTÈRE

## "Mouvement !"

Le monde est rempli de mouvements, soit de l'homme, soit de la nature.

Et, sur le Cap Sizun, se mêlent le mouvement des pierres, des dorsiers, un mouvement relatif que le mouvement perpétuel lui que le mouvement  
le vent, ainsi qu'il est éphémère parfois, et d'une beauté étonnante, souvent d'agencement fort étrange en plein Phareux insulaires.  
Elle représente le mouvement perpétuel et inextinguible, en permanence reconnaissable.



TOUT commence ENFINISTÈRE

Inauguration le 03 septembre à 14h30 avec le Bagadig de Beuzec

Le thème de la 1ère expo était "Mouvements".  
Elle représente le mouvement de son, cela qui part au loin dans les campagnes pour disparaître derrière une fois finies.  
Elle vendra le 03 septembre à 14h30 en progression jusqu'au phare où il y a production de la filer cette nouvelle saison d'exposition.



Association Phare en Cap Régie sous la loi de 1901, n° d'agrément W23020608.  
Phare en cap@orange.fr. Tél. : 06 18 86 25 95. La Casini. 29770 Cleden Cap Sizun  
<http://phareencap.jimdo.com>

Association Phare en Cap Régie sous la loi de 1901, n° d'agrément W23020608.  
Phare en cap@orange.fr. Tél. : 06 18 86 25 95. La Casini. 29770 Cleden Cap Sizun  
<http://phareencap.jimdo.com>

Association Phare en Cap Régie sous la loi de 1901, n° d'agrément W23020608.  
Phare en cap@orange.fr. Tél. : 06 18 86 25 95. La Casini. 29770 Cleden Cap Sizun  
<http://phareencap.jimdo.com>

Jusqu'au 17 octobre:  
Phare du Millier

GRAND SITE  
DE FRANCE

Un voyage  
entre les 14 grands sites  
de France labellisés

Lumière sur  
Le Cap Gris Nez  
La Pointe du Raz  
Grand site de France

PHARE  
EN CAP

Entrée libre

**Même pas peur !**  
Exposition au phare du Millier. Beuzec Cap-Sizun

Du 19 au 31 octobre 2016

**L'univers de Brucero**  
Il arpente les chemins de France et d'ailleurs en véritable pèlerin de l'imaginaire et du merveilleux sur les salons, littéraires, fantastiques et de bande dessinée.  
Il publie en 2007 chez Drugstore (Glénat), « Le livre secret de Merlin » marque son entrée dans le grand bain de l'édition. Puis vient « A la recherche de la mandragore » en 2010.  
« Druid, la prophétie perdue » est son troisième ouvrage.

**L'histoire du Druidisme.**  
Druides d'hier et d'aujourd'hui,  
Druide : une image ambiguë, voire brouillée, issue des halos de l'Histoire  
La résurgence druidique au XVIIIe siècle  
Être Druides dans le Cap Sizun  
Être Druides aujourd'hui  
Avec l'aimable participation de Pier Vari Kerloch,  
Grand Druides de la Gorsedd.

Parfois, aller chercher au fin fond de nos racines, cela nous fait peur, mais n'est ce pas avec cette peur que nous pouvons comprendre notre culture?

Association Phare en Cap.  
[Phare.en.cap@orange.fr](mailto:Phare.en.cap@orange.fr)





*Samedi 29 octobre  
14h30  
Phare du Millier*

*Isabelle de Col Richard conte au Phare du Millier*

*Même pas peur!  
Autour de Samhain*

*Et  
rencontre avec le Druide Per Vari Kerloch*

*Plusieurs ateliers tout l'après midi  
Tout public, entrée libre*

*Après avoir commencé par écrire, Isabelle de Col-Richard a soutenu une maîtrise de lettres modernes consacrée aux Contes de Bretagne & amérindiens. Ce sont les monts d'Arrée, cette terre forte, hautement vibratoire et pourvue d'un légendaire puissant qui l'ont poussée à devenir conteuse. Les contes, les paysages mais aussi l'histoire de son terroir la passionnent, elle n'a de cesse de les faire connaître, découvrir et partager à ses auditeurs.*





# *Phares et Bateaux, de l'Ombre à la lumière.*

*du 02 au 23 novembre,  
Phare du Millier, Beuzec Cap Sizun  
14h-17h45. Fermé mardi et jeudi*

*Alain Bariou,  
Artiste Peintre*

*Claude Trividic, maquettiste*



*Jean Pierre Blandel,  
ancien dessinateur  
aux Monuments historiques*

QUEST'ART  
La relève des métiers de l'art  
**Vernissage le 05 novembre à 15h30**







2 décembre au 1er janvier!

# Noël en Pêche

## Bateaux, rivages et poissons

Régine Le Maout  
Rivages bretons en peinture...

Claude Trividic  
Laissez vous embarquer sur ses fabuleuses maquettes

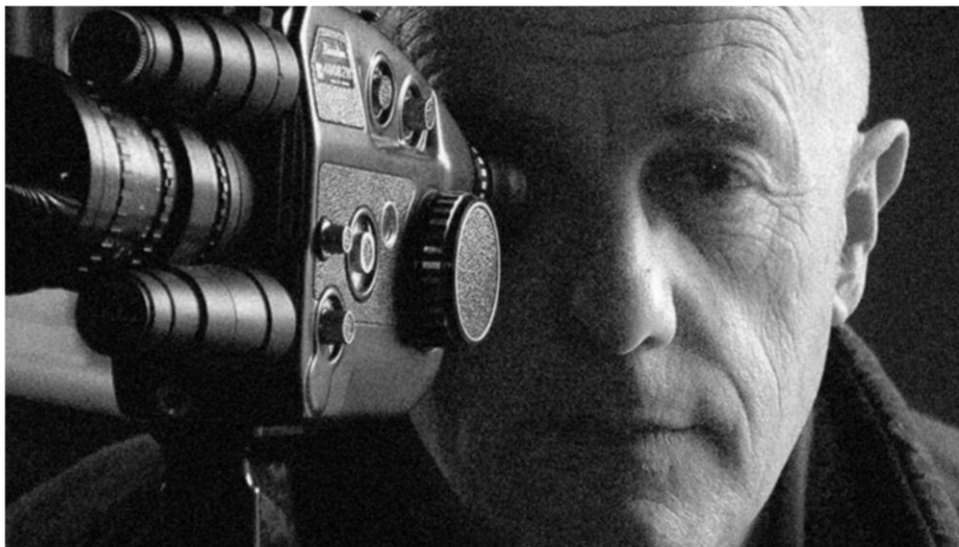
La pêche aux thons,  
clin d'oeil artistique de J.P. Mathelier

A partir du 22 décembre

Petit marché de Noël,  
Douarnenez, une histoire de sardines.

Phare du Millier  
Beuzec Cap Sizun  
14h-17h45

du 1er au 22 décembre fermé mardi et jeudi  
du 22 décembre au 1er janvier, ouvert tous les jours



Jean-Paul Mathelier photographe et réalisateur,

est né près de Rennes en 1947. La relation féconde de l'image sous toutes ses formes et du monde maritime le fascine très tôt.

Il poursuit ses études de photographie à l'École nationale de photographie et de cinéma à Paris et parallèlement s'initie à la vidéo et collabore à des films expérimentaux d'animation.

En freelance il embarque un jour de novembre 1970, pour un reportage à bord d'un chalutier traditionnel de Concarneau en mer d'Irlande, puis il s'installe près du Guilvinec en 1971 et repart en mer avec son Leica M3 sur un thonier à l'appât vivant, vers les Açores. Prolongeant sa passion de l'image avec le désir de transmettre, il devient conseiller pédagogique (Jeunesse et sports) et oeuvre dans l'éducation populaire avec l'équipe qui fonde l'Atelier de Création Audio-Visuelle de St- Cadou. Il assure durant 15 ans les festivals de films de mer des grandes fêtes maritimes de Brest et de Douarnenez, et collabore au festival Imagimer de St- Cast et au salon du livre maritime de Concarneau. Parallèlement il écrit des articles sur le cinéma maritime pour la revue Le Chasse-marée.

Il vient de terminer pour la télévision un documentaire, Le Rêveur Eveillé, sur le cinéaste Jean-François Laguionie, (l'auteur du film d'animation L'île de Black Mor).



Route pêche vers la zone des Açores. L'on guette depuis le nid de pie tout ce qui s'agite sur l'eau, oiseaux, baleines et dauphins en chasse, et le rouge de crevette le krill agglutiné en boule. Le guetteur signale un bond isolé puis des sauts multipliés sur l'eau. Le patron ralentit pour garder le bateau sous le vent du banc. Tout va très vite, l'appâteur jette de l'anchois au plus loin vers les remous, deux lances sont mises en batteries pour brouiller l'eau et exciter le thon qui ne verra pas les cannes qui se dressent. Chacun est prêt, les genoux calés contre le bastingage. Les lignes sont à peine jetées à l'eau que les germons mordent à l'appât vivant avec voracité, faute de quoi il faudra remplacer l'anchois fatigué par un autre plus vigoureux et se méfier des hameçons que le vent fait voltiger à hauteur des corps.

Le thon se débat avec frénésie, il est amené près du bord, tandis que le pêcheur s'efforce de lui maintenir la tête hors de l'eau pour éviter la casse. Un autre marin avec sa gaffe croche le thon et d'un coup alerte le ramène sur le pont, l'assomme pour retirer l'hameçon. L'ardeur à mordre marque des éclipses, le banc de thon se disperse en eaux profondes, il est temps à bord de regrouper les prises, les étriper et les laver avant de les descendre en cale froide. La journée s'achève dans un grand lavage à eaux vives du pont et des hommes en ciré. Ce soir la valeur des prises assure les charges de la marée, demain l'équipage travaillera pour lui.



## Le phare à Dubaï le 30 novembre 2016 !

LA BRETAGNE ET LE MILLIER À L'HONNEUR À DUBAÏ dans Ce très beau livre créée spécialement pour Royal Bridges, exposition "Convergence" dont le gala est ce soir à Dubaï.

Cela commence avec un peu d'histoire des membres de familles royales artistes (Catherine de Russie, Le Reine Victoria, etc), puis les artistes invités à prendre part dans cet évènement extraordinaire.

Voici la "Section Bretagne", dont la photo des mégalithes de Carnac sera mise aux enchères par Christies' et estimée à 5000 euros. La photo du Millier est la photo officielle de présentation de SAR la Princesse Sophie de Roumanie.



Exposition très instructive et magnifiques  
illustrations de Bruce

Merci beaucoup

Bravo, Bravo, encore Bravo !!!

Un sujet que nous découvrons, très  
intéressant.

Well done ! Superbe initiative - encore une /  
deux expos passionnantes (Bruce et  
le Druidisme) ~ garder ce lieu vivant est  
ouvert est magnifique. Penny Macleod

Expo intéressante pour le Cap Sizun ... Très belles illustrations  
on a aimé cette expo judite et gisele

Superbes illustrations.

Bravo

c'est très beau, j'adore.

pareil, j'adore.

urvan

super expo !!! Merveille ??

Merci pour la suite de séries et de livres de ce site.



Supabe, préservons notre patrimoine.

Colette Querd. Dröm

Très belle exposition, photos magnifiques

Merci pour ce beau voyage <sup>spécial</sup> à travers  
le pays et la route des ~~Églises~~  
Tare JB.

An-suimiül ar jed - taispeantas den scoth.

Padraic de Bhaldraithe

Magnifique exposition, dommage qu'Escalibus ne soit  
pas à rendre.

L'histoire du phare est très intéressante

C'était très très bien.

Très belle initiative. Bon courage pour la suite.

une superbe visite. Merci (Annabelle et Jeremy)

Formidable lieu de rencontre avec Mme CHANNING MALGORN.  
Le petit histoire de la grande histoire de SHARES  
une contaire etolennuse racontant l'histoire de la famille Gardien de BBA  
merci pour notre petit fils enchanté. Au vos paroles.

Mme CHATAIN de Lyon et ses petits enfants.

Merci pour tout Albion

Bravo. C'est une réussite -

31. 10. 16

Le patrimoine appartient à tous  
mais ne survit souvent qu'au travers les  
efforts de quelques uns.  
Merci à eux.

Merci de vous permettre de partager ce  
magnifique phare - votre possible rayonne  
et vous donne envie de vous aider.  
Merci à l'équipe de l'association  
" Phare en cap "  
F.R

Merci de nous offrir toute ces merveilles dans  
ce décor somptueux qui met si bien en valeur.  
Toute la fibre artistique et la veine du  
coeur des hommes qui ont luté avec et pour  
la mer.

Odile Quého -

une pensée émue à Charney qui est né  
ici ! mon amie qui m'accompagne a  
aussu en privilège. "Seule personne au Monde  
à être né sur GOVÉAN (île du Golfe du  
Hélan)

BRAVO et MERCI à tous

L'André Régine Correc

merci d'avoir le phare à tous.



Rien que pour le phare ça vaut le coup

Roy



pour une exposition que nous avons - préparé et tenu de tels (poèmes),  
photos souvent impressionnantes et beaux - avec, dans la 1<sup>re</sup> salle, des explications  
claires, très intéressantes. Auili - Riland, et Rivière.

Merci pour offrir la tour !!!  
et les très belles photos et peintures!

M + G Krieger Trauburg Allemagne  
(à vélo) six semaines.

Merci pour cette exposition La Bierre.

La Randonnée nous fait découvrir des choses merveilleuses  
en bordure du littoral. Merci à cette belle exposition.

M. De Costes (sein et main)

Le soleil éclairant cette étendue d'émeraude,  
parfait pour la randonnée dans cet endroit  
magnifique!

Nicole Schneider de Préveissin - Moëns  
le 18 septembre 2016. trop loin d'ici ... l'Air.

là, où la réalité dépasse dans les rêves, là, c'est la Mer ... JB GERMAIN

la poésie me monte aux lèvres ... mais rien ne peut  
sortir; c'est indicible tellement c'est beau!! jean  
GARNIER

félicitations votre présence - Courage & Merci P.D.D.

Très intéressant - Bravo pour la réalisation de toutes  
ces explications et les poèmes rédigés. Courage J.M.S / A.M.



ce maison m'a intriguée depuis la 1<sup>ère</sup> fois ~~que~~ <sup>où</sup> j'ai visité la pointe  
d'Illier. Elle est enfin ouverte au public. Quelle belle reconversion!  
pointe reste s'une des plus belles! Surtout ne la domestiquez  
trop! Que'elle garde son âme!  
Cécilia - Quimper.

Belle initiative, que cette sauvegarde du patrimoine.  
A bas le plastique!!!  
~~Lejust~~

A bas le PVC. vive le naturel  
et l'authentique, accueil sympa!  
jolies vues sur la mer!

Calhoun et éclair

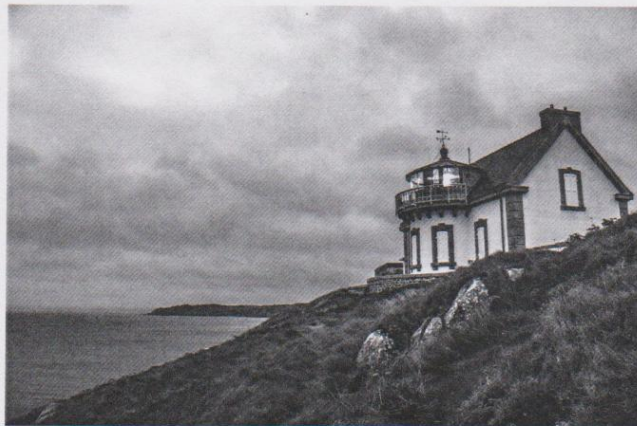
merci à tous les Aénéides qui sensibilisent  
les inspecteurs de notre belle terre -  
Claudiq Hertmann de Grenoble

Bravo pour cet accueil!  
A et J Lagoris

Ravis d'avoir visité ce phare glain Ionique  
surtout si ce dernier devient "gites"!!!

Courage et merci de préserver ce beau  
phare! PS

un endroit magique remplis de poésie



## **Phare du Millier, rénovation. Gestion publique ou privée?**

### **1/ Gestion communauté des communes/ Conservatoire du littoral :**

Fonds publics. Investissement et entretien.

Risque de perdre l'identité du Cap sur un lieu patrimonial emblématique. Peut gêner l'association dans ses expositions et surtout dans sa gestion des expositions et choix du type d'exposition.

### **2/ Gestion par l'association Phare en Cap, association locale :**

Rénovation sur Fonds privés, bénévolat, mécénats, fonds lieder et campagne participative.

L'association prévoit un système, après rénovation, d'un financement d'entretien sur la rentabilité du projet tout en conservant la gratuité de ses expositions. (Résidence d'artiste à l'étage sur 18m carrés qui permettrait le financement d'un à deux emplois aidés au Phare). Certaines options seraient payantes. Les recettes autofinancent les travaux d'entretien et le personnel.

L'avantage : ne pas se greffer aux impôts communautaires. Eviter les appels d'offres, cabinets d'études qui tripleraient le prix de la rénovation. Raccourcir les délais imputés aux prises de décisions administratives.

Un second avantage : l'association est proche de la population et peut ainsi mieux répondre aux besoins locaux. Le tourisme est un facteur important mais la population du territoire l'est tout autant.



Je préfère l'option 1

Je préfère l'option 2

Observations (complétez votre avis ou dites nous ce que vous pensez du futur de la maison phare) :

Le phare doit rester un lieu d'exposition  
aussi libre que l'océan.

L'association saura préserver cette liberté  
d'expression.

Prénom et lieu de résidence :

Isabelle. Pont Croix 29 / d'Hayles Roses St.

Je préfère l'option 1

Je préfère l'option 2

Observations (complétez votre avis ou dites nous ce que vous pensez du futur de la maison phare) :

Il me semble qu'une équipe de bénévoles super motivée sera plus efficace dans la gestion de ce projet ! ... et en plus il ne serait pas fait appel aux deniers publics !

En outre, il est avéré que l'Etat n'a plus les moyens nécessaires et se dégage de + en + de ces missions, alors laissons ces bénévoles gérer ce projet avec un enthousiasme que l'Etat n'aura jamais !

Prénom et lieu de résidence :

Claude Kerreunens  
06110 LE CANNET

Je préfère l'option 1

Je préfère l'option 2

Observations (complétez votre avis ou dites nous ce que vous pensez du futur de la maison phare) :

Laisser l'autonomie à l'Association.

Prénom et lieu de résidence :

Denis FABRY Douvroux Trébeaul.